

COMMUNIQUE

Alençon, Rouen, Été

Feux de forêt : adoptons les bons gestes !

La période estivale est propice aux feux de forêts. En cause ? La hausse des températures, la sécheresse... et la négligence humaine. L'Office national des forêts (ONF) rappelle à chacun les bonnes pratiques à adopter pour limiter ces catastrophes qui 9 fois sur 10 sont d'origine humaine.

Adoptons les bons gestes

En forêt ou à proximité, j'adopte les bons réflexes :



Vous êtes fumeur ?

Il est interdit de fumer en forêt.

Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En voiture, on ne les jette pas par la fenêtre ; soyez vigilants à ce que les bouts incandescents ne s'envolent pas.

*



Vous organisez un barbecue ?

Il est interdit en forêt ou tout autre espace naturel.

Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.).



Vous bricolez en plein air ?

Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.



Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?

Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Vous avez un jardin ?

Le bon réflexe, c'est de protéger votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et de nettoyer les toitures et les gouttières de tout débris végétaux. Les déchets de tailles c'est en déchetterie !

Ensemble, soyons vigilants !

Tout au long de l'été, **du 14 juin au 14 septembre**, une information spécifique pour redoubler de vigilance sera faite lorsque les indices météo révéleront un risque sévère d'incendie.

Protéger contre les incendies : une mission d'intérêt général !

L'été 2022 et ses 60 700 hectares brûlés, y compris dans des régions jusqu'ici épargnées (Bretagne, Jura, Alpes du Nord), ont marqué les esprits comme une préfiguration de l'avenir. D'après le GIEC, quasiment toute la France sera exposée vers la fin du siècle, avec des forêts fragilisées par la canicule et les sécheresses successives. Face à cette situation, **l'État a donc généralisé en 2023 la mission d'intérêt général « Défense des forêts contre les incendies » (DFCI) confiée à l'ONF, à l'ensemble du territoire Métropolitain.** Acculturation sur le risque feu de forêt, prévention, surveillance, et sensibilisation du public en constituent les axes essentiels.

Les 6 actions de l'ONF dans le cadre de la DFCI :

- Renforcer et étendre les contrôles ciblés des obligations légales de débroussaillage pour le compte des préfets (lorsqu'elles existent)
- Renforcer et étendre les actions d'information, de surveillance et de contrôle de l'utilisation du feu
- Étendre le dispositif de coordination, d'expertise et d'alerte sur l'ensemble des territoires à risque
- Consolider les patrouilles de 1re intervention (véhicule armé d'eau) en zone historique
- Étendre les patrouilles de 1re intervention sur l'ensemble du territoire (100 patrouilles à l'échelle nationale à l'horizon 2025)
- Réaliser des travaux à vocation DFCI (dont la pose de barrière en fait partie)

Pour étendre ces missions dans l'Hexagone, **des moyens humains et matériels ont été déployés progressivement par l'Etat. En Normandie, dans l'Orne, l'Eure et la Seine-Maritime, cela s'est traduit par la mise en place, à l'ONF, de Patrouilles de surveillance et d'interventions (PSI), véhicules armés d'eau pour intervenir sur un feu naissant et de Patrouille de surveillance, d'information et de prévention (PSIP),** ainsi que l'achat et la pose de barrières permettant de fermer les forêts en cas de risque élevé d'incendie.

Une organisation interne ONF a également été mise en place pour mettre en œuvre la missions DFCI, aux côtés des Préfectures et des SDIS, notamment dans l'Orne, l'Eure et le Calvados. **Un correspondant DFCI a été nommé en 2024 pour les 2 agences ONF territoriales. Ce dernier assure les relations avec les partenaires** (préfecture, Météo-France, DDT, SDIS...), **et aide à la planification des actions de DFCI sur le terrain.**

Depuis 2023, le temps consacré en matière de surveillance, alerte, lutte contre les feux de forêts, appui aux équipes du SDIS etc...est de 240 hommes/jours. Ces temps concernent 80 personnels ONF sur les 2 agences de Normandie.



A propos de l'ONF

Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires. Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'ONF réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.